



Colonne de soutien immeuble

Par montmartre11

J'ai dans mon appartement partie privative 2 colonnes qui font partie de la structure de l'immeuble, elles s'abîment est-ce que les réparations peuvent être prises en charge par la copropriété ?

Merci de votre réponse
Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,
Il faut signaler au syndic les dégradations.
Quelle est la date de construction ?
Pourquoi ces colonnes sont-elles abimées ?